**Communiqué du SNTRS-CGT et de la FERC SUP-CGT**

**à propos de la F C S du plateau de Saclay**

# Un outil du gouvernement pour soumettre tous les acteurs du site

En contradiction avec les aspirations largement exprimées par la communauté universitaire lors du mouvement de 2009, le gouvernement continue d'imposer ses projets. Il vient de constituer la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) du plateau de Saclay, personne morale de droit privé qui regroupe de nombreux établissements d'enseignement et de recherche, des entreprises et des collectivités territoriales. Elle vise ni plus ni moins à mettre l'enseignement et la recherche au service des entreprises pour accroître leur compétitivité.

Pour cela, la FCS a reçu des moyens considérables. D'abord, il s'agit d'1 milliard d'euros de consommables dans le cadre du Grand Emprunt, dont on sait qu'il favorise la concentration des moyens de la recherche sur quelques sites privilégiés au détriment du financement de tous les laboratoires. Il favorise aussi le développement de formes précaires d'emploi. La FCS concentre en outre la contribution financière des partenaires, l'organisation des implantations sur le site, la maîtrise de la valorisation, le pouvoir d'intervenir dans la définition et le choix des projets d'excellence (LabEx, IdEx). Avec ces moyens, la FCS pèse lourdement sur les orientations de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Or la Fondation est dotée d'une gouvernance qui retire à la communauté universitaire et scientifique toute maîtrise sur ces orientations. Les milliers de salariés et les dizaines de milliers d'étudiants des établissements publics concernés (CNRS, Université Paris XI...) se trouvent marginalisés dans les instances de la FCS. Les ITA et les BIATOS sont complètement exclus. Les enseignants-chercheurs ou chercheurs ont un tout petit strapontin (2 voix). Les établissements eux-mêmes, CNRS et Université Paris XI, sont marginalisés avec respectivement 11 voix et 7 voix sur 125 à l'Assemblée Générale. Les conséquences vont être rudes pour la recherche non finalisée et pour certaines disciplines qui pourraient, à terme, disparaître du site.

Le SNTRS-CGT et la FERC SUP-CGT dénoncent :

- Le risque de disparition de certaines disciplines et enseignements existants sur le site.
- L'absence de démocratie dans l'organisation et la vie du site.
- La focalisation des moyens sur les priorités du gouvernement.
- Le recours au Grand Emprunt qui va enfoncer les Établissements dans la financiarisation et les PPP (Partenariats Public Privé).
- La distribution des moyens par des appels d'offres

Le SNTRS-CGT et la FERC SUP-CGT revendiquent :

- la distribution des moyens par les Organismes et les Universités après une évaluation par les instances représentatives.
- que le financement récurrent des laboratoires, qui baisse encore sérieusement cette année, redevienne leur source principale de moyens.
- la création de poste de titulaires pour la recherche et l'enseignement publics.
- La rénovation urgente du patrimoine immobilier de l'Université Paris XI.

Les problèmes de fond posés par la FCS ne peuvent être résolus par des améliorations cosmétiques. L'évolution de l'organisation du site doit être débattue avec tous les acteurs concernés Organismes publics de recherche, Universités, Grandes Écoles, recherche privée et leurs représentants des personnels. Tout n'est pas joué. Le SNTRS-CGT et la FERC SUP-CGT appellent les personnels à se mobiliser contre la mise en place de la FCS.